

Cub Cadet®

Parts/Warranty Supplement

Product Registration and Customer Support

◇ Please register your product on our website, www.cubcadet.ca.

Please do NOT return the unit to the retailer from which it was purchased, without first contacting Customer Support.

If you have difficulty assembling this product or have any questions regarding the controls, operation, or maintenance of this machine, you can seek help from the experts. Choose from the options below:

◇ Locate your nearest dealer from Customer Support: 1-800-668-1238

◇ Contact Cub Cadet • P.O. Box 1386 • 97 Kent Avenue • Kitchener, Ontario, Canada • N2G 4J1

Replacement Parts

Part Number	Description
642-0002	Inner Right Hand Tine
642-0003	Inner Left Hand Tine
642-0004	Outer Left Hand Tine
642-0005	Outer Right Hand Tine
714-04043	Cotter Pin
911-0415	Clevis Pin
754-0428	Drive Belt
746-14172	Clutch Cable
734-04623	Wheels, 8" x 1.75"



CUB CADET LLC -- LIMITED WARRANTY

The limited warranty set forth herein is given by Cub Cadet LLC with respect to a new Cub Cadet® product (hereinafter "Product") purchased and used in the United States and/or Canada to the Initial Purchaser (as defined herein). This limited warranty does not cover Emission Control Systems and is not a Federal Emission Control Warranty Statement, as defined by U.S. federal law. Please refer to the Federal Emission Control Warranty Statement in the operator's manual for warranties covering Emission Control Systems.

Scope of the Limited Warranty

Cub Cadet LLC warrants that the Product (except with regard to the components and circumstances defined below as "Exclusions") will be free from defects in materials and workmanship during the Warranty Period, as defined below. For purposes of this limited warranty, the "Initial Purchaser" is the first person/company to purchase this new Product from an authorized Cub Cadet dealer, distributor, and/or retailer of such products, including a party for whom said Product was purchased as a gift. This limited warranty is non-transferrable. During the Warranty Period, Cub Cadet LLC will, at its option, either repair or replace any original part that is covered by this limited warranty and is determined to be defective in workmanship or material. As used herein, "Residential Use" shall be defined as private, personal use and "Commercial Use" shall be defined as any commercial, professional, agricultural, institutional, or income-producing use of the Product.

Cub Cadet® Warranty Information		
Handheld Product	Residential Use	Commercial Use
Chainsaws, Cultivators, Blowers, Brushcutters, Trimmers	3 Year	90 Day
Wheeled Chore and Snow Product	Residential Use	Commercial Use
Chipper-Shredders, Chipper-Shredder Vacuums, Blowers, Log Splitters, Snow Blowers	3 Year	1 Year
Tillers, String Trimmers, Lawn Edgers, Pressure Washers CC3224, CC3425 & CC4033	3 Year	Not Applicable
Pressure Washers	2 Year	Not Applicable
Battery Powered Product	Residential Use	Commercial Use
CORE® 20V & 40V Cordless Handhelds	5 Year	2 Year
CORE® 20V & 40V Handheld Batteries and Battery Chargers	3 Year	1 Year
CC 30 e, XT1 LT42 e, RZT S Zero	3 Year	Not Applicable
CC30 e & XT1 LT42 e Batteries	4 Year	Not Applicable
Residential Product	Residential Use	
Walk-Behinds, Wide-Area Walk-Behinds, CC30 Riders, XT1 & XT2 Enduro Series, RZT L 34, RZT L/S/SX, Ultima ZT1/ZT2 Series, Z-Force L/S	3 Year	
Z-Force LZ/SZ	3 Year/180 hour	
Z-Force LX/SX	4 Year/500 hour	
23" Walk-Behinds, XT3 Enduro Series	4 Year	
Commercial Product	Commercial Use	
Rotary Spreader	1 Year	
Gas Blowers, PRO HW	2 Year	
PRO Z 500/700/900, TANK LZ/SZ	3 Year	
PRO Z 100, Z-Force Commercial LZ/SZ	2 Year/NHL (No Hour Limit) or 4 Year/500 hour	
TANK L/S	2 Year/NHL or 4 Year/800 hour	
Utility Vehicle	Residential Use	Commercial Use
Challenger Series, Volunteer Series	1 Year	6 Month

Additional Warranty Notes
Lead-Acid Batteries: Are covered by a one (1) year prorated limited warranty against defects in material and workmanship, with 100% replacement during the first three (3) months, from the date of original purchase by the Initial Purchaser. After three (3) months, the battery replacement credit is based on the months remaining in the twelve (12) month period, dating back to the date of original purchase by the Initial Purchaser. Any replacement battery will be warranted only for the remainder of the original warranty period.
CORE Motors: Limited Lifetime Motor warranty covers the electric motor housing and its enclosed components only for the useful life of the product. The Core Product has a useful life of seven (7) years from the date of manufacture. Please see your retailer, or visit www.cubcadet.com for more information.
Frames: The frame, chassis, and front axle on all XT1, XT2 and XT3 products are covered for "Residential Use" by a five (5) year limited warranty. The frame on all ZT1 and ZT2 products are covered for "Residential Use" by a seven year Limited Lifetime Warranty.
Mowing Decks: 1) Cub Cadet LLC warrants the mowing decks under the warranty of the product it came with unless otherwise stated. 2) When so equipped, the optional fabricated cutting deck shell (excluding wear parts, etc. thereon) shall be warranted against defects in material and workmanship for the lifetime of the product, namely for as long as it is owned by its Initial Purchaser or the party for whom it was originally purchased as a gift, or seven (7) years from the date of its initial sale to an Initial Purchaser, whichever comes first. 3) The deck shell, deck spindles, and deck steel pulleys (collectively the "Deck Assembly") on PRO Z 500 / 700 / 900 product only, shall also be warranted to be free from defects in material and workmanship for up to an additional two (2) years (a total of five (5) years from date of purchase) or 1,750 cumulative hours of operation, whichever comes first. For purposes of clarity, no hour limitation applies during the initial three (3) year period described above.
Snow Blowers: Three-Stage and Two-Stage HP - Aluminum auger gear boxes have a five (5) year limited warranty.
Attachments/Accessories: Refer to Operator's Manual

The limited warranty is non-transferrable

How to Get Service Under This Limited Warranty

In order to qualify for the limited warranty, as set forth herein, the repairs made under this warranty must be performed by an authorized Cub Cadet service provider. To locate a Cub Cadet service provider, contact your authorized Cub Cadet dealer, distributor, or retailer, or contact Cub Cadet LLC at P.O. Box 368023, Cleveland, Ohio 44136-0019, or call 1-877-282-8684, or log on to our Website at www.cubcadet.com. For Canada, contact MTD Products Limited, 97 Kent Ave, Kitchener, ON N2G 3R2, or call 1-800-668-1238, or log on to our Website at www.cubcadet.ca. This limited product warranty is provided by Cub Cadet LLC and is the only product warranty provided by Cub Cadet LLC for the Product. A COPY OF YOUR SALES RECEIPT IS REQUIRED FOR WARRANTY SERVICE.

What This Limited Warranty Does Not Cover

This limited warranty does not cover the following (the "Exclusions"):

1. Product purchased outside of the United States or Canada.
2. Emission Control Systems. These items are subject to a separate warranty under the applicable Federal Emission Control Warranty Statement. Please refer to the applicable Federal Emission Control Warranty Statement for terms and conditions relating to Emission Control Systems.
3. Damage due to lack of maintenance and/or improper maintenance, as described in the operator's manual.
4. Normal wear and tear resulting from use of the Product.
5. Normal Wear Parts (as defined herein) are warranted to be free from defects in material and workmanship for a period of thirty (30) days from the date of original purchase by the Initial Purchaser for residential use, and for 30 days or 100 hours (whichever occurs first) for Product used commercially. Depending on Product, Normal Wear Parts include, but are not limited to items such as: belts, blades, blade adapters, grass bags, rider deck wheels, seats, shave plates, skid shoes, tines, filters, nozzles, hoses, O-rings, spray guns, wands, tires, spark plugs, fuses, bump knobs, outer spools, cutting line, inner belts, starter pulley, starter rope, drive belts, saw chains, guide bars, and other consumable items.
6. Log splitter pumps, valves, and cylinders are covered for a period of one (1) year.
7. Use of the product that is not consistent with the intended use thereof, as described in the operating instructions, including, but not limited to, abuse, misuse and/or neglect of the Product, or any use inconsistent with and/or non-compliant with instructions contained in the Operator's Manual. This includes operation in sandy and/or corrosive environments.
8. Any Product that has been altered or modified in a manner not consistent with the original design of the Product or in a manner not approved by Cub Cadet LLC.
9. Paint repairs or replacements for defective paint (including materials and application) are covered for a period of three (3) months.
10. Wheel rims (when so equipped) are covered for a period of three (3) months for manufacturing defects.

This warranty does not cover, and Cub Cadet LLC disclaims any responsibility for, matters including, but not limited to, the following:

1. Loss of time or loss of use of the Product.
2. Transportation costs and other expenses incurred in connection with the transport of the Product to and from the authorized Cub Cadet service provider.
3. Any loss or damage to other equipment or personal items.
4. Damages caused by improper maintenance or the use of other than the specified fuel, oil, or lubricants, as approved in the operator's manual.
5. Damage resulting from the installation or use of any accessory or part not approved by Cub Cadet LLC for use with the Product.

Limitations

1. THERE ARE NO IMPLIED WARRANTIES, INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, ANY IMPLIED WARRANTY OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE. NO WARRANTY SHALL APPLY AFTER THE APPLICABLE WARRANTY PERIOD, AS SET FORTH ABOVE, AS TO THE PARTS AS IDENTIFIED. NO OTHER EXPRESS WARRANTY OR GUARANTY, WHETHER WRITTEN OR ORAL, EXCEPT AS MENTIONED ABOVE, GIVEN BY ANY PERSON OR ENTITY, INCLUDING A DEALER OR RETAILER, WITH RESPECT TO ANY, PRODUCT SHALL BIND CUB CADET LLC. DURING THE WARRANTY PERIOD, THE EXCLUSIVE REMEDY IS REPAIR OR REPLACEMENT OF THE DEFECTIVE PART, AS SET FORTH ABOVE. (SOME STATES DO NOT ALLOW LIMITATIONS ON HOW LONG AN IMPLIED WARRANTY LASTS, SO THE ABOVE LIMITATION MAY NOT APPLY TO YOU.)
2. THE PROVISIONS, AS SET FORTH HEREIN, PROVIDE THE SOLE AND EXCLUSIVE REMEDY ARISING FROM THE SALE. CUB CADET LLC SHALL NOT BE LIABLE FOR INCIDENTAL OR CONSEQUENTIAL LOSS OR DAMAGES INCLUDING, WITHOUT LIMITATION, FOR TRANSPORTATION OR FOR RELATED EXPENSES, OR FOR RENTAL EXPENSES TO TEMPORARILY REPLACE A WARRANTED PRODUCT. (SOME STATES DO NOT ALLOW THE EXCLUSION OR LIMITATION OF INCIDENTAL OR CONSEQUENTIAL DAMAGES, SO THE ABOVE EXCLUSION OR LIMITATION MAY NOT APPLY TO YOU.)
3. IN NO EVENT SHALL RECOVERY OF ANY KIND BE GREATER THAN THE AMOUNT OF THE PURCHASE PRICE OF THE PRODUCT SOLD. ALTERATION OF THE SAFETY FEATURES OF THE PRODUCT SHALL VOID THIS LIMITED WARRANTY. YOU ASSUME THE RISK AND LIABILITY FOR LOSS, DAMAGE, OR INJURY TO YOU AND YOUR PROPERTY, AND/OR TO OTHERS AND THEIR PROPERTY, ARISING OUT OF THE USE OR MISUSE OR INABILITY TO USE THE PRODUCT.
4. This limited warranty extends to the Initial Purchaser only and, except as otherwise stated herein, the applicable Warranty Period will begin on the original date of purchase of the Product. In the event that the original date of purchase of the Product is indeterminable, then the Warranty Period shall be established as beginning on the Product's date of manufacture, as determined by Cub Cadet LLC, and ending six (6) months after the applicable Product Warranty Period, as defined above. In no event shall a Product's warranty extend beyond the applicable Warranty Period.

How State Law Relates to This Warranty

This limited warranty gives you specific legal rights, and you may also have other rights, which vary from state to state.

Cub Cadet®

Document Pièces et garantie

Enregistrement du produit et service après-vente

◇ Veuillez enregistrer votre produit sur www.cubcadet.ca.

Veillez NE PAS retourner la machine au détaillant qui vous l'a vendue, sans vous adresser d'abord au service après-vente.

Nos techniciens peuvent vous aider si vous avez des difficultés en assemblant cette machine ou si vous avez des questions concernant ses commandes, son fonctionnement ou son entretien. Choisissez parmi les options ci-dessous :

◇ Rendez visite au concessionnaire le plus proche de chez vous en appelant le service après-vente au 1-800-668-1238.

◇ Écrivez-nous à Cub Cadet • P.O. Box 1386 • 97 Kent Avenue • Kitchener, Ontario, Canada • N2G 4J1

Pièces de rechange

N°. de pièce	Description
642-0002	Dents intérieur - droit
642-0003	Dents intérieur - gauche
642-0004	Dents extérieur - gauche
642-0005	Dents extérieur - droit
714-04043	Goupille fendue
911-0415	Axe de chape
754-0428	Courroie de l'entraînement avant
746-14172	Câble de l'embrayage
734-04623	Roue, 8 po x 1,75 po

CUB CADET LLC -- GARANTIE LIMITÉE

La garantie limitée énoncée dans la présente est accordée par Cub Cadet LLC à l'égard du nouveau produit de Cub Cadet® (ci-après « Produit ») acheté et utilisé aux États-Unis ou au Canada par l'acheteur initial (comme défini dans le présent document). Cette garantie limitée ne couvre pas les systèmes de contrôle des émissions et n3 constitue pas une déclaration de garantie de contrôle des émissions fédérales, telle que définie par la loi fédérale américaine. Veuillez vous référer à la déclaration de garantie du contrôle des émissions fédérales dans le manuel de l'opérateur pour connaître les garanties couvrant les systèmes de contrôle des émissions.

Champ d'application de la garantie limitée

Cub Cadet LLC garantit que le produit (sauf en ce qui concerne les composants et les circonstances définis ci-dessous comme des « Exclusions ») sera exempt de défauts de matériaux et de fabrication pendant la Période de garantie, tel que défini ci-dessous. Aux fins de la présente garantie limitée, l'« Acheteur initial » est la première personne qui achète ce nouvel accessoire auprès d'un revendeur, distributeur ou détaillant agréé Cub Cadet de tels produits, y compris une partie pour laquelle ledit produit a été acheté comme cadeau. Cette garantie limitée est non transférable. Au cours de la période de garantie, Cub Cadet LLC, à son gré, réparera ou remplacera toute pièce d'origine couverte par cette garantie limitée et déterminée comme comportant un défaut de fabrication ou de matériel. Tel qu'utilisé ici, le terme « Usage Résidentiel » doit être défini comme un usage privé et personnel et « Utilisation Commerciale » doit être défini comme toute utilisation commerciale, professionnelle, agricole, institutionnelle ou génératrice de revenus du Produit.

CUB CADET® Renseignements sur la garantie		
Produit portatif	Usage résidentiel	Usage commercial
Tronçonneuses, cultivateurs, souffleurs, débroussailluses, taille-bordures	Trois ans	90 jours
Produits à roues pour les corvées ménagères et la neige	Usage résidentiel	Usage commercial
Broyeurs-déchiqueteurs, aspirateurs broyeurs-déchiqueteurs, souffleurs, séparateurs de bûches, souffleuse à neige	Trois ans	Un an
Cultivateurs, taille-bordure, coupe-bordures, laveuses à pression CC3224, CC3425 et CC403	Trois ans	Sans objet
Laveuses à pression	Deux ans	Sans objet
Produit à pile	Usage résidentiel	Usage commercial
Produits sans fil portatifs CORE® 20V et 40V	Un an	Deux ans
Produits portatifs à pile et chargeur de pile CORE® 20V et 40V	Trois ans	Un an
CC30 e, XT1 LT42 e, RZT S Zero	Trois ans	Sans objet
CC30 e, XT1 LT42 e à pile	Quatre ans	Sans objet
Produit résidentiel	Usage résidentiel	
Tondeuse à pousser, Tondeuse à pousser de étendus, tracteurs CC30, série XT1/XT2 Enduro, RZT L 34, RZT L/S/SX, série Ultima ZT1/ZT2, Z-Force L/S	Trois ans	
Z-Force LZ/SZ	Trois ans/180 heures	
Z-Force LX/SX	Quatre ans/500 heures	
Tondeuse de 23 po à pousser, Série XT3 Enduro	Quatre ans	
Produit commercial	Usage commercial	
Épandeur rotatif	Un an	
Souffleur à gaz, PRO HW	Deux ans	
PRO Z 500/700/900, RÉSERVOIR LZ/SZ	Trois ans	
PRO Z 100, Z-Force Commercial LZ/SZ	Deux ans/sans limite d'heure ou quatre ans/500 heures	
Réservoir L/S	Deux ans/sans limite d'heure ou quatre ans/800 heures	
Véhicule utilitaire	Usage résidentiel	Usage commercial
Série Challenger, série Volunteer	Un an	Six mois

Remarques additionnelles relative à la garantie
Piles au plomb-acide : Sont couverts par une garantie limitée au prorata d'un (1) an contre les défauts de matériaux et de fabrication, avec un remplacement intégral au cours des trois (3) premiers mois à compter de la date d'achat originale par l'acheteur initial. Après trois (3) mois, le crédit de remplacement de la batterie est fondé sur le nombre de mois restants dans la période de douze (12) mois à partir de la date initiale de l'achat par l'acheteur initial. Une batterie de rechange ne sera garantie que pour le reste de la période initiale de garantie.
Moteur CORE : La garantie limitée à vie du moteur couvre le boîtier du moteur électrique et ses composants uniquement pendant la durée de vie du produit. Le produit CORE a une durée de vie utile de sept (7) ans à compter de la date de fabrication. Veuillez consulter votre détaillant ou le site Web www.cubcadet.com pour en savoir plus.
Cadres : Le cadre, le châssis et l'essieu avant de tous les produits XT1, XT2 et XT3 sont couverts d'une garantie limitée de cinq (5) ans pour une utilisation résidentielle. Le cadre de tous les produits ZT1 et ZT2 est couvert pour «usage résidentiel» par une garantie à vie limitée de sept ans.
Plateau de tonte : 1) Sauf indication contraire, CUB CADET LLC garantit les plateaux de tonte en vertu de la garantie du produit fourni. 2) Lorsque le produit en est équipée, la coque du plateau de coupe fabriquée en option (à l'exclusion des pièces d'usure, etc.) doit être garantie contre tout défaut de matériau et de fabrication pendant toute la durée de vie du produit, à savoir aussi longtemps qu'il appartient à son acheteur initial ou à la partie pour laquelle il a été acheté à l'origine en tant que cadeau, ou sept (7) ans à compter de la date de vente initiale, à l'acheteur initial, selon la première éventualité. 3) La coque du plateau, les fusées du plateau de coupe et les poulies d'acier du plateau de coupe (collectivement le « Ensemble de plateau de coupe ») sur le produit PRO Z 500/700/900 sont également garantis contre les défauts de matériel et de fabrication pendant deux (2) ans (un total de cinq (5) ans à compter de la date d'achat) ou 1 750 heures cumulatives de fonctionnement, selon la première éventualité. Par souci de clarté, aucune limite d'heures ne s'applique pendant la période initiale de trois (3) ans décrite ci-dessus.
Souffleuse à neige : Les boîtes à engrenages hélicoïdaux en aluminium à trois et deux étages HP ont une garantie limitée de cinq (5) ans.
Accessoires : Reportez-vous au manuel de l'utilisateur

La garantie limitée est non transférable.

Comment obtenir un service en vertu de cette garantie limitée : Afin de se qualifier pour la garantie limitée selon ce document, les réparations effectuées dans le cadre de cette garantie doivent être effectuées par un fournisseur de services Cub Cadet agréé. Pour localiser un fournisseur de service de Cub Cadet, communiquez avec votre revendeur, distributeur ou détaillant Cub Cadet agréé ou avec Cub Cadet LLC à l'adresse PO Box 368023, Cleveland, Ohio 44136-0019, composez le 1 877 282- 8684 ou accédez à notre site Web à l'adresse www.cubcadet.com. Au Canada, Communiquez avec MTD Products Limited, 97 Kent Avenue, Kitchener, ON N2G 3R2, ou téléphonez au 1 800 668-1238 ou consultez notre site Web www.cubcadet.ca. Cette garantie limitée du produit est fournie par Cub Cadet LLC et est la seule garantie de produit fournie par Cub Cadet LLC pour le produit. UNE COPIE DE VOTRE FACTURE EST REQUISE POUR OBTENIR UN SERVICE DE GARANTIE.

Ce que cette garantie limitée ne couvre pas.

Cette garantie limitée ne couvre pas ce qui suit (les « exclusions ») :

1. Produit acheté à l'extérieur des États-Unis ou du Canada.
2. Dispositifs antipollution. Ces articles sont assujettis à une garantie distincte en vertu de la déclaration applicable de la garantie du système antipollution du gouvernement fédéral. Veuillez vous reporter à la déclaration applicable de la garantie du système antipollution du gouvernement fédéral pour connaître les conditions relatives aux systèmes antipollution.
3. Les dommages causés par un manque d'entretien ou un entretien inadéquat comme décrit dans le manuel de l'opérateur.
4. L'usure normale résultant de l'utilisation de ce produit.
5. Les pièces à usure normale (comme définies dans la présente) sont garanties contre tous vices de matière et de fabrication pour une période de trente (30) jours à partir de la date d'achat initiale du produit ou de la location par l'acheteur initial pour un usage résidentiel, et pour 30 jours ou 100 heures (selon la première éventualité) pour le produit utilisé commercialement. Selon le produit, ces pièces courantes comprennent, sans toutefois s'y limiter, des articles comme des : courroies, lames, adaptateurs de lame, sacs à herbe, roues de tablier, sièges, plaques de rasage, patins, dents, filtres, buses, tuyaux, joints toriques, pistolets de pulvérisation, baguettes, pneus, bougies d'allumage, fusibles, butées, bobines extérieures, fils de coupe, courroies intérieures, poulies de démarreur, cordons de démarrage, courroies d'entraînement, chaînes de scie, barres de guidage et autres articles consommables.
6. Les pompes, les soupapes et les cylindres des fendeuses à bois comportent une garantie d'un (1) an.
7. L'utilisation d'un produit qui n'est pas compatible avec l'utilisation prévue d'un tel produit comme décrit dans les instructions d'utilisation, y compris et sans en exclure d'autres, l'abus, le mauvais usage ou le manque d'attention accordé au produit ou toute utilisation incompatible ou non conforme des instructions comprises dans le manuel de l'opérateur. Ceci inclut le fonctionnement dans des environnements sableux ou corrosifs.
8. Tout produit qui a été altéré ou modifié d'une manière non conforme à la conception d'origine du produit ou d'une manière non approuvée par Cub Cadet LLC.
9. Les réparations de peinture ou les remplacements de peinture défectueuse (y compris les matériaux et l'application) sont couverts pendant une période de trois (3) mois.
10. Les jantes (si le produit en est équipé) sont couvertes contre les défauts de fabrication pendant une période de trois (3) mois.

Cette garantie ne couvre pas ce qui suit et Cub Cadet LLC décline toute responsabilité en ce qui a trait aux éléments (sans toutefois en exclure d'autres) suivants :

1. Perte de temps ou perte d'usage du Produit.
2. Les frais de transport et les autres dépenses engagées dans le cadre du transport du Produit pour se rendre au fournisseur de service Cub Cadet agréé et en revenir.
3. La perte ou l'endommagement à d'autres équipements ou objets personnels.
4. Les dommages causés par un mauvais entretien ou l'utilisation de carburant, d'huile ou de lubrifiants autres que ceux approuvés et précisés dans le manuel de l'opérateur.
5. Les dommages résultant de l'installation ou l'usage d'une pièce ou d'un accessoire non approuvé par Cub Cadet LLC pour une utilisation avec le produit.

Délai de prescription :

1. IL N'Y A AUCUNE GARANTIE IMPLICITE Y COMPRIS, SANS TOUTEFOIS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU DE CONVENANCE PRÉCISE POUR UN OBJECTIF PARTICULIER. AUCUNE GARANTIE NE S'APPLIQUE APRÈS LES DÉLAIS DE LA GARANTIE APPLICABLE ÉCRITE CI-DESSUS QUANT AUX PIÈCES IDENTIFIÉES. AUCUNE AUTRE GARANTIE EXPRESSE, ÉCRITE OU VERBALE, À L'EXCEPTION DE LA GARANTIE STIPULÉE CI-DESSUS, OFFERTE PAR UN TIERS OU UN AUTRE ORGANISME NOTAMMENT UN CONCESSIONNAIRE OU UN DÉTAILLANT, CONCERNANT N'IMPORTE QUEL PRODUIT, NE SAURAIT Cub Cadet LLC. AU COURS DE LA PÉRIODE DE GARANTIE, LE RECOURS UNIQUE OFFERT EST LA RÉPARATION OU LE REMPLACEMENT DU PRODUIT COMME IL EST STIPULÉ CI-DESSUS. (CERTAINS ÉTATS ET CERTAINES PROVINCES NE PERMETTENT PAS LES LIMITATIONS SUR LA DURÉE D'UNE GARANTIE IMPLICITE, DE SORTE QUE LA LIMITATION CI-DESSUS PEUT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS.)
2. LES CONDITIONS STIPULÉES DANS LA PRÉSENTE GARANTIE CONSTITUENT LE RECOURS UNIQUE ET EXCLUSIF DÉCOULANT DE LA VENTE DE SES PRODUITS. CUB CADET LLC NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE POUR TOUTE PERTE OU TOUT DOMMAGE ACCIDENTEL OU INDIRECT Y COMPRIS, SANS TOUTEFOIS S'Y LIMITER, AUX DÉPENSES AFFÉRENTES AUX SERVICES DE TRANSPORT OU AUX FRAIS CONNEXES, DE LOCATION POUR REMPLACER TEMPORAIREMENT UN PRODUIT GARANTI. (CERTAINS ÉTATS ET CERTAINES PROVINCES N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DES DOMMAGES ACCIDENTELS OU INDIRECTS. IL SE POURRAIT ALORS QUE LES EXCLUSIONS OU LIMITATIONS STIPULÉES NE S'APPLIQUENT PAS DANS VOTRE CAS.)
3. EN AUCUNE ÉVENTUALITÉ, LA VALEUR DU RECOUVREMENT NE SAURAIT ÊTRE SUPÉRIEURE À CELLE DU PRIX D'ACHAT DU PRODUIT VENDU. EN AUCUNE ÉVENTUALITÉ, LA VALEUR DU RECOUVREMENT NE SAURAIT ÊTRE SUPÉRIEURE À CELLE DU PRIX D'ACHAT DU PRODUIT VENDU. VOUS ASSUMEZ LES RISQUES ET LA RESPONSABILITÉ DES PERTES, DES DOMMAGES OU DES PRÉJUDICES SUBIS PAR VOUS OU VOS BIENS VOTRE PROPRIÉTÉ OU PAR D'AUTRES PERSONNES ET DE LEURS BIENS, QUI DÉCOULENT D'UNE UTILISATION INAPPROPRIÉE OU D'UNE INCAPACITÉ D'UTILISER LE PRODUIT.
4. Cette garantie limitée s'applique uniquement à l'acheteur initial et, sauf indication contraire dans les présentes, la période de garantie applicable débutera à la date originale d'achat du produit. Si la date d'achat initiale du produit ne peut être déterminée, la période de garantie sera établie à compter de la date de fabrication du produit, déterminée par Cub Cadet LLC, et se terminant six (6) mois après la garantie du produit applicable. Période, telle que définie ci-dessus. En aucun cas la garantie d'un Produit ne doit dépasser la période de garantie applicable.

Lois nationales en lien avec la présente garantie :

La présente garantie limitée vous donne des droits particuliers. Il se pourrait que vous ayez d'autres droits qui varient d'un état à l'autre.

